

**SEANCE DU
21 NOVEMBRE 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt et un du mois de Novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Etaient présents : Mme JACQUES, MM. MULLER, PONCET, REYMOND, TETAZ

Excusés : Mme MOISAN ; MM. , CHANINET, DULLIN

Pouvoirs : Mme MOISAN à M. CASTIN, M. DULLIN à M. TETAZ

Secrétaire de séance : Mme JACQUES

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 Octobre 2024 à l'unanimité

M. le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une délibération concernant le programme des coupes de bois 2025 par l'ONF et une délibération concernant le déneigement ce qui est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

I – Vente du bâtiment des pompiers

- M. le Maire présente l'offre d'achat de 50 000 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette vente et autorise M. le Maire à signer tous documents. Après la réunion du conseil municipal, la personne qui souhaitait acheter le bâtiment s'est désistée. Il faut relancer la vente.

II- Déneigement

M. le Maire présente la proposition de convention de la société SCEA des Lacs à Conzieu : un forfait annuel d'astreinte de 800 € HT et un taux horaire de 74 € HT. Sera déneigée en priorité la rue donnant accès à l'école. Le Conseil Municipal valide cette convention à l'unanimité.

III – Programme des coupes de bois 2025

M. le Maire présente la proposition de l'ONF pour l'entretien de la forêt communale :

- Coupes d'éclaircie parcelles 1.a et 9.a : ces parcelles prévues en coupe d'éclaircie initialement en 2026 et 2025 dans l'aménagement forestier possèdent à ce jour un capital forestier faible. Le report de ces coupes permettra d'obtenir un capital suffisant pour être en équilibre.
- La parcelle 5 possède a un capital forestier suffisant pour avancer d'un an son éclaircie (2027 à 2026), sans compromettre son équilibre.
- Les parcelles 18 et 19 sont en attente en prévision de l'affouage depuis 2018. Elles seront programmées comme étant la prochaine zone d'affouage, après la parcelle 16 actuellement.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

I – Questions diverses

- Eclairage public d'Essieu : il sera rénové avec l'installation de lampes à LED pour un montant de 6 400 € TTC. Le reste à charge pour la commune après subvention du SIEA est de 2 422.14 €. Les travaux seront réalisés dans les 4 mois.
- Nids de frelons asiatiques : au regard du danger pour les citoyens et de l'impact sur les ruches, le conseil municipal a décidé de prendre en charge la destruction de ces nids. Nous invitons tous les habitants à signaler les formations de nids de frelons asiatiques à partir du mois de mars.

Pour copie conforme,
Le Maire, Régis CASTIN